

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 1^{er} février 2023

N°17/ 2021-2026

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

88 sont présents au moment de l'appel

11 sont absents (une Conseillère a rejoint l'assemblée après l'appel)

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : DE BENOIT Pascal, DE GOUMOENS Raphaël, DUCOTTERD Sylvain, DUPONTET Aline, FURHOFF Michaël, JUFER TISSOT Nicole, KUBLER Steven, MONNEY Bastien, RIBEIRO Sara, VELINI Maria Grazia.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour.
- Préavis N° 1/2.23 – Crédit-cadre pour l’assainissement des bâtiments communaux 2023-2026.
- Préavis N° 2/2.23 – Amélioration de l’approvisionnement en eau potable des alpages de Pré-Rodet et de la Burtignière, fabricant du Gruyère d’alpage AOP.
- Préavis N° 6/2.23 – Demande d’un crédit de CHF 483'000.00 pour l’aménagement d’accès au lac et de plages flottantes sur le littoral morgien.
- Réponse au postulat du groupe des Vert.e.s « Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique ».
- Rapport de la commission chargée du préavis N° 38/11.22 – Élaboration d’un plan climat de la Ville de Morges : Demande d’un crédit de CHF 285'000.00 pour financer l’élaboration d’un plan climat pour la Ville de Morges, subvention non déduite.
- Rapport de la commission chargée du préavis N° 35/10.22 – Réponse au postulat du groupe des Vert.e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique ».
- Rapport de la commission chargée de l’étude du rapport sur la prise en considération du postulat PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l’attractivité du vélo ».

M. le Président Xavier DURUSSEL apporte deux modifications à l’ordre du jour.

Point 11 nouveau : Postulat du groupe des Vert.e.s « Quelles alternatives aux feux d’artifices à Morges » - Dépôt et développement.

Point 12 nouveau : Interpellation du groupe PSIG intitulée "Où en est-on avec le droit de préemption ?" – Dépôt et développement.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

M. Lucien REY relève le manque de précision de l’intitulé du préavis N° 6/2.23 il demande à ce que le montant du crédit soit mentionné, soit une demande d’un crédit

de CHF 483'000.00 pour l'aménagement d'accès au lac et de plages flottantes sur le littoral morgien.

M. le Président Xavier DURUSSEL, avec l'appui de Mme la Syndique Mélanie Wyss, répond à M. Rey qu'il s'agit d'une coquille et que ce montant aurait dû apparaître sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à une majorité évidente moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2022

Des corrections de forme sont apportées suite à la demande de Mme Véronique Dessaux Hadorn et de M. Florian Jeannerat.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

2. Démission d'un Conseiller communal

M. le Président Xavier DURUSSEL lit la lettre de démission de M. Guillaume Gétaz, démissionnaire du groupe PLR. M. Gétaz est entré au Conseil communal le 10 juin 2021.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Lors de sa séance du 24 janvier 2023, le Bureau a élu M. Arthur MENOUX en application de l'article 66 de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques) selon la liste complémentaire du groupe PLR, en remplacement de M. Guillaume Gétaz, démissionnaire.

Selon le protocole en vigueur M. Menoux prête serment et rejoint les rangs de son groupe.

4. Communications du Bureau

- Le président remercie les participants au souper du Conseil, qui s'est déroulé en toute convivialité avec une soixantaine de personnes, ce qui correspond à la moyenne de ces dernières années. Les membres du Bureau sont remerciés pour leur implication essentielle à la réussite de cette rencontre.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce trois communications orales, elle commence par lire la première :

La Ville au marché

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer d'un nouveau point de contact mensuel entre la population morgienne et l'administration communale. Dès le samedi 4 février 2023, et ensuite tous les premiers samedis du mois, l'Administration communale va tenir un stand au marché sur la place de l'Hôtel de Ville. À tour de rôle, chaque Direction aura l'occasion de faire connaître ses activités et projets en cours et de répondre aux éventuelles questions et demandes de renseignements de la population.

La démarche « La Ville au marché » s'inscrit dans une volonté de renforcer une plus grande proximité entre la population et les personnes en charge des processus administratifs et politiques. La Municipalité et le personnel communal se réjouissent d'accueillir les Morgiennes et Morgiens sur le stand, de pouvoir échanger avec eux et de créer du lien avec la population.

Établissement secondaire de Beausobre, salles d'éducation nutritionnelle—mise à l'enquête publique

Madame la Municipale Laure JATON lit la communication suivante :

La Municipalité vous informe que le projet pour les salles d'éducation nutritionnelle, sis à chemin de la Grosse-Pierre 1, a été mis à l'enquête publique, du 21 janvier au 19 février 2023. L'Établissement secondaire de Beausobre disposait de ces deux salles dans l'enceinte du Collège de Chanel. Lors des études de rénovation de cette dernière, une étude de faisabilité a conclu à la pertinence de leur rapatriement sur le site de Beausobre, en surélévation de la toiture existante du Bâtiment B2. Un préavis de crédit d'études (N° 29/11.21) a été octroyé à fin 2021. Le bureau d'architectes mandaté, très impliqué dans la durabilité constructive a développé un projet qui se distingue par une construction légère et durable, en éléments structurels en bois avec un remplissage isolant en paille, facilement démontable et remontable sur un autre site. La Municipalité a décidé de lier le projet avec l'assainissement de la toiture existante. Une large végétalisation, avec des arbres et des bacs potagers est prévue; 65 m² de panneaux photovoltaïques seront également installés. Une procédure d'appel d'offres, menée en parallèle à la mise à l'enquête, permettra une consolidation du devis général et assurera un préavis de crédit de construction réaliste, au printemps 2023.

Guide pour les manifestations durables

Monsieur le Municipal Vincent JAQUES lit la communication suivante :

La Municipalité a le plaisir de communiquer l'existence de son nouveau guide pour les manifestations durables. Chaque personne responsable d'organiser une manifestation sera désormais informée de l'existence du guide. Ce dernier a pour objectif d'aider les organisateurs et organisatrices en fournissant des recommandations concrètes et adaptées au territoire morgien, ainsi que les liens et contacts utiles. Composé de six chapitres, on y trouve des propositions concernant le choix du site, la gestion des déchets, les économies d'énergie, l'alimentation proposée, les déplacements et la coordination avec la société locale.

Le guide contient également des liens vers différentes références, notamment Kitmanif, la plateforme vaudoise pour l'organisation de manifestations. Le guide est disponible depuis janvier 2023 sur le site web de la Ville sur la page morges.ch/manifestations. La Municipalité appliquera les principes du guide sur ses propres manifestations et œuvre à ce jour sur un programme de sensibilisation et de réglementation pour réduire les déchets produits à Morges. Rappelons que l'Office de la durabilité de la Ville se tient à disposition des manifestations en cas de questions ou conseils afin de réduire l'impact écologique des manifestations

6. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

7. Préavis de la Municipalité

N° 1/2.23 **Demande d'un crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments communaux, subventions non déduites- 1^{re} séance de commission : mardi 21 février 2023 à 18 h 30, Salle Léman, Riend-Bosson 14. Présidence PLR.**

Les commissaires sont :

- **Laurent BEAUVERD**
- **Sandra IMHOF ZRIOUI**
- **Florian JEANNERAT**
- **Patricia DA ROCHA**
- **Pascal DE BENOIT**
- **Stéphane DEWARRAT**
- **Matthias BLUME**

N° 2/2.23 **Demande d'un crédit de CHF 680'000.00, subventions et participations non-déduites, pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des alpages de Pré-Rodet et de la Burtignière, fabricant du Gruyère d'alpage AOP - 1^{re} séance de commission : jeudi 23 février 2023 à 18 h 30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence PSIG.**

Les commissaires sont :

- **Nicole JUFER TISSOT**
 - **Lucien REY**
 - **Eva FROCHAUX**
 - **Alexandre GANNA**
 - **Ruijia WANG**
 - **Marc TISSOT**
 - **Cédric WIDMER**
-

N° 6/2.23 **Demande d'un crédit de CHF 483'000.00 pour l'aménagement d'accès au lac et de plages flottantes sur le littoral morgien - 1^{re} séance de commission : mercredi 22 février 2023 à 18 h 30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence VER.**

Les commissaires sont :

- **Camille ROBERT**
 - **Jean-Bernard THULER**
 - **Irina SAKHAROVA**
 - **Philippe GUEYDAN**
 - **Françoise ADLER**
 - **Floriane WYSS**
 - **Aude JARDIN**
-

N° 7/2.23 **Rapport - Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s "Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique" - 1^{re} séance de commission : mardi 28 février 2023 à 18 h 30, salle des Pas Perdus, Hôtel de Ville. Présidence UDC.**

Les commissaires sont :

- **Michaël FURHOFF**
- **Sylvie TRUDU**
- **Pascal MARTIN**
- **Patricia DA ROCHA**
- **Dominique KUBLER**
- **Annabelle AMSLER**
- **Béatrice GENOUD**

8. Rapports de commissions

N° 3/2.23 **Élaboration d'un plan climat de la Ville de Morges : demande d'un crédit de CHF 285'000.00 pour financer l'élaboration d'un plan climat pour la Ville de Morges, subvention non déduite.**

M. Jean-Hugues BUSSLINGER président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

M. Frédéric EGGENBERGER s'exprime en ces termes :

« La lutte contre le réchauffement climatique est le défi de notre siècle. Les attentes de la population en général et de notre jeunesse en particulier sont fortes. L'enjeu n'est plus dans le « pourquoi » agir, mais dans le « comment ». L'ampleur de la tâche peut parfois donner le vertige. Il faut donc s'y atteler partout où nous le pouvons et notamment à l'échelon communal.

Vous l'aurez compris, le groupe PSIG est absolument convaincu de la nécessité d'un plan climat pour notre commune. Nous partageons également la nécessité d'une forte adhésion de la population morgienne.

J'aimerais d'ailleurs revenir sur ce point. En p. 3 du rapport de commission, il est indiqué que si l'on souhaite une adhésion de la population, il est important de privilégier les incitations plutôt que les interdictions, et de tenir compte des « bons élèves » qui ont déjà fait des efforts pour mettre leur bâtiment aux normes ou modifier leur mode de chauffage.

Certes je partage aussi ce constat. Mais nous devons aller plus loin. Si l'on souhaite que la population adhère à la démarche, il faudra aussi – et surtout – que les mesures en faveur du climat soient socialement justes et n'accroissent pas les inégalités sociales

La crise climatique est profondément une crise des inégalités. On le sait aujourd'hui, les personnes qui sont les plus aisées sont également celles qui émettent le plus de

Co2, alors que les personnes les plus modestes (et donc les moins responsables des changements climatiques) sont les plus touchées par les impacts grandissants du dérèglement climatique. Une étude publiée pas plus tard que ce mardi 31 janvier par le Laboratoire sur les inégalités mondiales, un institut de recherche rattaché à l'Ecole d'économie de Paris et à l'université de Californie à Berkeley, montre qu'en Europe les 50% les plus pauvres émettent 5 tonnes de CO2 tandis que les 10% les plus riches émettent plus de 29 tonnes, soit quasiment 6x plus.

Les inégalités ne sont pas une fatalité. Elles sont le résultat de choix politiques. On sait qu'aujourd'hui en Suisse il y a à peu près 1% de la population qui détient 43% des richesses. On sait que, selon les chiffres de l'Office Fédéral de la Statistique, plus de 730'000 personnes sont concernées par la pauvreté, ce qui représente une augmentation de 11% par rapport à 2018. A l'heure où les plus vulnérables sont frappés de plein fouet par une nouvelle crise, celle du pouvoir d'achat, ces inégalités risquent malheureusement de se creuser encore plus.

Si l'on souhaite s'assurer du succès de la démarche du plan climat, il est indispensable de prendre en compte ces enjeux d'équité sociale et de justice climatique. Le rejet de la loi sur le CO2 l'a montré : la population ne veut pas d'une transition énergétique qui se fasse sur le dos des plus précaires et de la classe moyenne. Le groupe PSIG soutiendra donc avec conviction l'adoption de ce préavis et s'engagera pour que la transition énergétique soit inclusive et solidaire, au service de toute la population, et permette de réduire les inégalités sociales. »

Mme Sylvie FAY se réjouit au nom du groupe des Vert-e-s que la Ville de Morges se lance dans l'élaboration de son propre plan climat, à l'instar de nombreuses communes vaudoises et selon les recommandations du Conseil d'État vaudois.

Bien sûr des chantiers ont déjà commencé, certains projets ont même déjà été réalisés, mais la lutte contre le réchauffement climatique est un énorme travail qu'il nous faut mener de façon coordonnée dans de nombreux domaines de la vie d'une commune, le plus efficacement et rapidement possible et surtout, en emmenant tout le monde avec nous.

Ce plan climat permettra d'avoir une vision globale de tout ce que la Ville de Morges et ses citoyens peuvent faire pour lutter contre le réchauffement climatique. Ce qui a déjà été fait, ce qui est en cours et ce qu'il reste encore à faire. Encore plus que le résultat, c'est surtout la démarche qui compte et particulièrement les démarches participatives décrites dans ce préavis et qui visent à emmener, en plus des services communaux de la Ville de Morges, les citoyens morgiens. En leur permettant de s'exprimer, de mieux comprendre ce que signifie lutter contre le réchauffement climatique et finalement, de s'approprier eux-aussi ce plan climat.

Le groupe des Vert.e.s encourage donc la Municipalité à utiliser pleinement les outils à disposition pour emmener avec elle la population morgienne dans l'élaboration de ce plan climat et vous encourage donc bien évidemment à voter pour ce préavis.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Nous avons déjà une « Stratégie énergétique 2035 », nous avons déjà une « Politique énergétique de la Ville de Morges », nous avons déjà eu les conseils avisés de l'Université de Lausanne.

Dans le cadre de la « coordination de gouvernance » (voir le paragraphe N° 4.2 du préavis) on a précisé que « la démarche a permis d'assurer que les enjeux climatiques pour Morges soient connus ».

Tant les enjeux que les mesures à prendre sont donc connus, ce qui n'est pas une surprise. La preuve en est le contenu du préavis, comme du rapport, je renonce ici à vous en relire les nombreux passages qui le démontre, vous les avez lus comme moi.

D'ailleurs, en contradiction avec le passage du préavis cité ci-dessus, le rapport dit : « L'élaboration du plan permet de prendre conscience des enjeux ». C'est faire injure à la Municipalité et à l'ensemble de nos services que d'imaginer qu'ils ne sont pas conscients des enjeux !

C'est également faire injure à tous nos concitoyens de considérer que les enjeux du problème du climat ne sont pas connus.

Et ne vous faites pas trop d'illusions : ce n'est pas un « plan climat » qui va résoudre les problèmes concrets, et connus : par exemple isoler correctement un bâtiment comme le Temple (pour autant que cela soit faisable), remplacer des bus diesels par des électriques, avec des temps de recharge raisonnables sans mettre à mal la stabilité du réseau, réaliser une STEP qui soit totalement autosuffisante en énergie, etc. Le plan ne nous résoudra pas non plus le dilemme de la patinoire, ni les problèmes d'aménagement des environs de la gare. Ni bien d'autres.

Alors, renonçons à investir CHF 285'000.00 et plus de 6000 heures (~3 ETP) de notre administration dans un énième rapport, dont le bénéfice final sera, au mieux, de se donner bonne conscience. Ça fait cher la bonne conscience.

Le rapport dit que « Dans un plan climat, la démarche est au moins aussi importante que le résultat ». Drôle d'affirmation : Non, pour le climat, donc notre avenir, c'est le résultat qui compte, et le résultat seulement. Le climat se fiche bien de la démarche !

Donc cet argent-là, et ce temps-là, consacrons-le aux nombreux projets et mesures déjà identifiés – la Municipalité nous en a déjà donné la preuve par ses actions et ses projets – et faisons l'économie de toute cette paperasse. Ce qu'il y a à faire, nous le savons. Donc faisons-le, dans toute la mesure de nos moyens de petite ville, et passons à l'action, pas aux bilans et autres projections.

Vous avez donc compris que je vous invite vivement à refuser ce crédit « plan climat » et de privilégier des actions concrètes. »

M. Jean-Hugues BUSSLINGER relève qu'il est intéressant de voir lorsque l'on rédige un rapport, la façon dont il est lu, et comment il est compris.

Son préopinant aura bien vu que ce n'est pas la commission, qui relève les points, mais les commissaires, qui ont évoqué les points suivants, il se cite « dans un plan climat la démarche est au moins aussi importante que le résultat ». Puis dans le même alinéa il est écrit « l'élaboration d'un plan climat permet de prendre conscience des enjeux », que ce soit au sein de l'administration, ou plus largement au sein de la société civile.

Imputer à la commission dans son ensemble, ce que les commissaires ont relevé et qui est d'une importance informative pour notre Conseil. Il considère d'ailleurs que dans un rapport de commission le texte doit refléter ce qui a été dit en séance. Le reproche lui paraît de ce fait relativement tendancieux, vraisemblablement dû à une erreur de lecture et il sera plein de mansuétude.

M. Michael FRANCESCATO, au nom du groupe PLR, informe que le fond n'a pas tant été débattu lors de la séance de groupe, mais plutôt de l'utilisation la plus judicieuse des ressources limitées de la Ville.

Comme pratiquement tout le monde l'a relevé avant lui, il convient pour ce plan climat d'avoir une légitimité presque parfaite pour que les mesures qui en découleront fassent leur effet. Mais il est également important qu'un tel plan suscite le débat démocratique, en ce sens, le groupe PLR souhaite déposer un amendement qui est le suivant :

Ajout d'un point 3 nouveau aux conclusions :

3. de dire que les orientations stratégiques du plan climat de la Ville de Morges seront soumises à l'approbation du Conseil communal.

M. Frédéric EGGENBERGER a bien noté la demande d'amendement du groupe PLR, cela suscite un questionnement de sa part, sachant le groupe PLR très soucieux des prérogatives de la Municipalité, du Conseil communal et des procédures en général, il se pose la question de la compétence du Conseil communal pour adopter formellement les orientations stratégiques du plan climat, M. Francescato a fait l'analogie avec le plan directeur, mais de mémoire la loi sur l'aménagement du territoire prévoit une base légale formelle qui confie la compétence au Conseil communal d'adopter les orientations stratégiques d'un plan directeur. Il demande à M. Francescato de préciser sur quelle base légale il s'appuie pour déposer cet amendement.

Sur le fond, il aimerait rappeler que ce plan climat n'engage pas formellement des investissements, puisque la mise en œuvre du plan climat devra faire l'objet de demandes de crédits, qui seront soumises au Conseil communal. Il se demande si cela ne fait pas doublon avec le fait que les projets concrets seront soumis au Conseil

communal et existe-t-il une base légale qui permette au Conseil communal d'adopter formellement le plan climat.

M. Michael FRANCESCATO répond qu'il n'y a pas de base légale, étant donné que le plan climat en soit n'existe pas dans les différents textes de lois, c'est sur la base de l'analogie qui donne les compétences au Conseil communal pour les plans directeurs communaux que nous faisons cette proposition en partant du principe que ce qui n'est pas interdit par la loi, fondamentalement peut être autorisé. Peut-être que la Municipalité veut également se prononcer sur cet amendement ?

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a signé le rapport, il l'a rédigé, c'était encore en 2022, et le mois de janvier a permis la réflexion. Il trouve paradoxal de se dire que l'on va voter un crédit d'étude d'environ CHF 300'000.00, ce qui est une somme. On voterait donc ce montant pour faire des études, sans se prononcer sur le résultat de ces études ? Si on veut avoir un élan populaire qui valide les choses, il pense que ce n'est pas seulement une démarche participative d'un groupe de citoyens, c'est aussi ceux qui institutionnellement sont désignés pour valider les choses, soit le Conseil communal, qui est aussi élu pour cela, pour représenter les sensibilités de la population.

Il a le sentiment que l'on va voter ce crédit d'études, études qui vont durer jusqu'en 2025 pour certaines, et puis plus rien. Vaguement peut-être, l'une ou l'autre démarche participative, de quelle manière ce n'est pas connu, les structures de gouvernance n'étant pas définies à l'avance par la Municipalité. Il pense donc que le minimum serait que le Conseil puisse en prendre connaissance et puisse se prononcer sur ces axes stratégiques. Il ne s'agit pas de décortiquer toutes les mesures les unes après les autres mais de définir les axes stratégiques. En ce sens, il pense que cet amendement ne peut que conforter la réussite de l'opération, appelée par tous les groupes.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil communal vote sur l'amendement déposé par le groupe PLR. Cet amendement est accepté par 50 voix, contre 17 et 18 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(majorité évidente moins 3 avis contraire et 3 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 285'000.00 pour l'élaboration d'un plan climat, subvention non déduite ;
2. de dire que le montant de CHF 285'000.00 sera amorti en règle générale en 5 ans, à raison de CHF 57'000.00 par année à porter en compte dès l'exercice 2023 ;
3. de dire que les orientations stratégiques du plan climat de la Ville de Morges seront soumises à l'approbation du Conseil communal.

N° 4/2.23 Réponse au postulat du groupe des Vert.e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique ».

M. Marc-Alain TIECHE, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Joseph WEISSEN s'exprime en ces termes :

« À présent, je souhaite rappeler la santé mentale en période de pandémie et en période post pandémie qui est un enjeu de santé publique pour les jeunes, les actifs et les seniors.

En ce qui concerne les personnes âgées, Santépsy.ch, une association pour la promotion de la santé mentale dans les cantons latins, avait organisé, le 26 septembre 2022 au CUBE, l'atelier inter cantonal - santé mentale des seniors. Les objectifs ont été d'informer sur les déterminants de la santé mentale et les ressources des personnes âgées, d'informer sur le vieillissement normal vs pathologique, d'identifier son rôle dans le réseau pour favoriser la santé mentale des personnes âgées rencontrées et de renforcer le réseau impliqué pour accompagner au mieux les personnes âgées sur son canton.

Pour conclure : de multiples facteurs influencent le vieillissement – particulièrement cérébral – en bien ou en mal, et ce, tout au long de la vie. Il ne faut pas penser en tout noir ou tout blanc : on est sur un continuum. Toute personne, à tout âge, va connaître divers états de santé mentale (émotionnelle ou cognitive) et a des capacités de prendre soin de cette dimension de sa santé. Je soutiens la conclusion du postulat « la santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique ».

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du groupe des Vert.e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique ».

N° 8/2.22 Rapport sur la prise en considération du postulat PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ».

Mme Véronique DESSAUX HADORN, rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Jean-Bernard THULER revient sur la proclamation de la présidente de l'association des commerçants de Morges, Mme Cécile Hussain-Kahn, qu'il cite « *pour moi c'est assez simple, à chaque fois que l'on s'attaque aux voitures, on affaiblit le commerce de détail* ». Cette même personne, à l'annonce du projet de requalification de la rue Louis-de-Savoie a déclaré, il cite « *c'est un magnifique projet d'ensemble, une véritable intention de redynamiser notre rue et les premiers échos sont très positifs, malgré les places de parcs qui vont disparaître et qui se justifient par les aménagements qui devraient s'avérer plus attractifs pour nos commerces* ».

Quel crédit doit-on accorder aux commerçants qui s'expriment de manière aussi contradictoire par la voix de leur présidente ? Lors de la pétition qui demandait un aménagement restrictif de la circulation routière et une mobilité douce sur le quai Lochmann, les commerçants ont opposé une forte résistance au projet proposé et l'ont clairement fait savoir dans la presse locale.

Le postulat voté ce soir lui évoque ce proverbe vieux comme Hérode : *il ne faut pas mettre la chasuble avant l'hébreux*. Avant de convaincre le Conseil communal du bien-fondé de sa démarche, qu'il espère sincère, dénouée de toute manœuvre électorale et dépourvue d'opportunisme, il relève qu'il serait louable de la part, des membres du parti libéral radical, de prendre leur bâton de berger afin de prêcher la bonne parole auprès de leurs électeurs. Ici ils sont en terrain conquis et acquis à la cause, malgré la méconnaissance et la pauvreté du postulat déposé.

Le POP dans sa plus grande majorité, soutiendra cette initiative, et invite les personnes sensibles à la mobilité douce, de faire preuve, en la circonstance, d'une grande humilité, en soutenant par leur vote, le postulat du PLR « Pour renforcer l'attractivité du vélo en Ville de Morges ».

M. Michael FRANCESCATO intervient pour dire : « rien de plus ».

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins 4 abstentions)

1. de prendre en considération le postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ».

9. Motion de la Commission de recours en matière de taxes « Pour la modification du règlement communal sur la gestion des déchets » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

La prise en considération de cette motion est acceptée à l'unanimité.

10. Motion du groupe PSIG « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer » Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Vincent JAKES annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER souligne que ce que demande cette motion n'est pas très explicite à la lecture des conclusions, puisque le plus important dans cette motion, c'est ce qui est mis en parenthèse dans le titre.

Un enfant : une place de crèche, qu'est-ce que cela veut dire ? Il suppose que les motionnaires savent qu'à l'heure actuelle, une place de crèche satisfait aux besoins de 1.6 enfants dans le préscolaire et de deux enfants dans le parascolaire. Quel est le taux d'occupation des différentes structures d'accueil ? Quel est le périmètre dans lequel cette motion devrait s'appliquer ? Puisque l'on rappelle que l'accueil de jour dépend d'un réseau d'accueil, soit l'AJEMA pour Morges, qui regroupe 37 communes et un peu près 65'000 habitants.

Que nous demande-t-on ? Il pense qu'il est nécessaire de clarifier ces questions, avant de se prononcer et donc il demande le renvoi en commission, à laquelle il serait très heureux de participer. Il déclare ses intérêts il a été membre du Conseil de fondation de l'accueil de jour, qui est l'organe de subvention des crèches et garderies du canton, pendant 15 ans, il a terminé au 31 décembre 2022.

M. le Président Xavier DURUSSEL demande si plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission, c'est le cas.

11. Postulat du groupe des Vert.e.s « Quelles alternatives aux feux d'artifices à Morges » - Dépôt et développement.

M. Lucas BRUHWILER lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

12. Interpellation du groupe PSIG intitulée « Où en est-on avec le droit de péremption ? » - Dépôt et développement.

M. Hervé FRUH lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce quatre réponses ce soir, qui sont toutes lues par **M. le Municipal Laurent PELLEGRINO**.

Réponse orale à la question de Mme Aude Jardin, Conseillère communale, concernant les personnes précarisées et nombre de logements d'urgence à Morges

Lors de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2022, Mme Aude JARDIN, Conseillère communale, a posé la question suivante à la Municipalité : « La Municipalité a-t-elle conscience que les personnes précarisées, sans logement et qui ne bénéficient pas de statut de réfugié sont une réalité à Morges ? La Ville ne bénéficie au niveau des logements d'urgence que de deux chambres et un lit pour 17'000 personnes, non mixtes. Est-ce que la Municipalité a le pouvoir et les ambitions ou la possibilité de plancher sur cette problématique ? »

La Municipalité y répond comme suit:

À la suite le préavis N° 23/5.11 accepté par le Conseil communal de Morges dans sa séance du 4 mai 2011, la Municipalité a mandaté le Relais pour mettre en place un projet d'appartements de transition. Ce programme s'adresse à des adultes en situation de précarité et/ou en difficulté d'insertion professionnelle. Conformément à une convention qui nous lie, le Relais met en œuvre le projet « Logement de transition » pour les bénéficiaires du programme FORJAD et pour un public précarisé.

Toujours dans le cadre de ce préavis, la Municipalité collabore avec la Fondation Armée du Salut qui met à disposition deux chambres, composées de trois lits pouvant loger une famille ou des personnes seules. La Direction Cohésion sociale, logement et sécurité assure un suivi régulier de ces prestations subventionnées par la Ville de Morges en organisant des séances avec la responsable de l'Armée du salut, et au minimum deux rencontres par an, avec les partenaires sociaux de la région: Entrée de Secours, Fondation Le Relais, Espace Prévention et Police Région Morges.

Par ailleurs, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité est souvent sollicitée par des personnes en situation de précarité, à la suite d'évènements tels qu'une séparation, une perte d'emploi ou encore une expulsion du logement. Dans certaines situations, un accompagnement social est assuré par la Direction qui entretient des liens privilégiés avec certaines gérances et propriétaires sensibles à cette problématique sociale, ainsi que des hôtels, pour tenter de trouver des solutions de relogement, au cas par cas. Dans le cadre de sa politique logement, la Municipalité souhaite développer une stratégie qui intègre les ménages morgiens précarisés.

Réponse orale à la question de Mme Aude Jardin, Conseillère communale, concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au Marché de Noël

Lors de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2022, Mme Aude Jardin, Conseillère communale, a posé la question suivante à la Municipalité : « À quand un endroit adapté qui permette à toutes et tous de profiter du Marché de Noël ? »

La Municipalité lui répond comme suit:

Le Marché de Noël au Château est une manifestation organisée par une association privée, sur un site qui n'est pas la propriété de la Ville mais du Canton. Le Château est accessible aux personnes à mobilité réduite, à l'exception de la cour intérieure qui n'est malheureusement pas adaptée aux personnes à mobilité réduite, comme plusieurs bâtiments historiques. La Ville, quant à elle, organise le Marché des Nocturnes de Noël dans la zone piétonne de la Grand-Rue, laquelle est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Réponse orale à la question de Mme Aude Jardin, Conseillère communale, concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au site de Beausobre

Lors de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2022, Mme Aude Jardin, Conseillère communale, a posé la question suivante à la Municipalité : « Quand est-ce que le site de Beausobre sera accessible pour les piétons sans risque ? »

La Municipalité lui répond comme suit:

Suite au postulat de M. Xavier Durussel et consort « Pour une meilleure accessibilité au site de Beausobre », plusieurs mesures ont été validées par la Municipalité et entreront en vigueur dans le courant de l'année 2023, notamment avec l'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé

Réponse orale à la question de M. Julien Besuchet, Conseiller communal, concernant la manifestation Night Run et l'utilisation de la vaisselle réutilisable

Lors de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2022, M. Julien Besuchet, Conseiller communal, a posé la question suivante à la Municipalité: « Comment se fait-il qu'une manifestation d'envergure telle que la dernière Night Run Morges n'ait proposé que de la vaisselle jetable à un nombre record de participants ? »

La Municipalité lui répond comme suit:

À ce jour, il n'existe aucune base légale permettant d'imposer l'usage de vaisselle réutilisable, ni au niveau du Canton de Vaud, ni au niveau communal. Toutefois, vu l'ampleur de cette manifestation, une convention sera prochainement établie entre la Ville et l'organisateur, afin de notamment clarifier les soutiens apportés par la Ville ainsi que les obligations de l'organisateur. La problématique de la vaisselle réutilisable sera traitée dans ce cadre.

Depuis le début de l'année, l'Office de la durabilité met à disposition un guide destiné aux responsables de manifestations dans lequel se trouvent des conseils et astuces pour rendre les manifestations plus respectueuses de l'environnement avec un chapitre dédié à l'utilisation de vaisselle réutilisable. Celui-ci est disponible en téléchargement sur le site Internet de la Ville de Morges.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur les réponses à ces questions.

M. Julien BESUCHET remercie la Municipalité pour la réponse à sa question et se réjouit que la situation s'améliore.

Mme Aude JARDIN remercie pour les réponses précises et concises apportées à ces diverses questions.

14. Questions, vœux et divers

Mme Camille ROBERT rebondit sur la réponse apportée par M. Laurent Pellegrino concernant les questions de Mme Aude Jardin liées à la précarité et également faire le lien avec la période de grand froid et de bise, ses questions sont les suivantes :

- Sait-on si en Ville de Morges des personnes dorment dehors, si tel est le cas est-ce que la Municipalité est en contact avec ces personnes ?
- Est-ce que la commune dispose d'un plan « Grand froid » ?

Mme Anne STERN-GRIN a une brève question concernant le postulat du groupe des Vert-e-s « Des alternatives locales et écologiques au béton » qui avait été déposé en décembre 2020 et pris en considération en juin 2021. Le groupe des Vert.e.s souhaite savoir ce qu'il advient de ce postulat et si un rapport est prévu prochainement.

M. Vincent DUC reprend les vœux formulés dans le rapport 2022 de la Commission des finances, afin d'avoir une réponse pour la séance du mois de mars et que cela soit pris en compte dans l'établissement des prochains comptes annuels de la commune.

Vœux

1. Que la Municipalité transmette à la COFIN pour chaque budget et bouclément annuel le détail du calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM, ainsi que le détail de la répartition de leur financement entre la billetterie, la Confédération, le Canton et les TPM. (Nous faisons notamment référence au montant de CHF 20'694'000.- des autres charges d'exploitation de l'offre 2023 des MBC inscrit au budget 2023 des TPM).

2. Qu'une part des revenus immobiliers (à définir) soit affectée au parc immobilier et ce par bâtiment.

3. Qu'un fonds de rénovation par bâtiment soit instauré et alimenté annuellement avec des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir).

4. Qu'un fonds de rénovation par bâtiment scolaire soit instauré et alimenté annuellement par des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir), mais au minimum par l'excédent des indemnités à recevoir/reçus de l'ASIME.

M. Pascal GEMPERLI revient sur l'information donnée par la Municipalité lors du Conseil du 7 décembre, concernant la réactivation du tableau de bord pour le suivi de la Stratégie Énergétique 2035. Le groupe des Vert.e.s la remercie pour cette réalisation.

Il semble fondamental de pouvoir suivre de près l'avancement de la réalisation des objectifs définis, ceci d'autant plus qu'il s'agit d'une stratégie à long terme avec des moyens importants à mobiliser. Il faut éviter de constater brusquement en 2035 que soit on a manqué des objectifs par manque d'engagement ou qu'au contraire, qui sait, les objectifs auraient été dépassés.

Il s'agit d'un outil de pilotage important pour l'une des politiques publiques principales de la ville, or, et c'est là qu'il veut en venir, le pilote qui doit pouvoir s'appuyer sur ce tableau de bord, a la tâche particulièrement difficile, pour la simple raison que cet outil ne remplit pas sa fonction principale, à savoir le suivi des réalisations en fonction des objectifs définis. Autrement dit, de savoir si nous sommes dans la cible ou pas. Il invite à aller voir le tableau à l'adresse www.morges.ch/indicateurs en ce qui le concerne et malgré la qualité de l'outil, il n'arrive pas à comprendre l'état des choses aujourd'hui, ni par mois, ni par année. Les questions à la Municipalité sont les suivantes :

- Est-ce que l'outil permet de suivre en direct les réalisations de la Stratégie Énergétique 2035 en fonction des objectifs ?
- Si non, est-il prévu d'activer cette fonctionnalité ?

M. Cédric WIDMER s'exprime en ces termes, au nom du groupe des Vert.e.s :

« J'observe depuis plusieurs mois une densification des habitations à Morges. Plusieurs villas individuelles sont remplacées par des immeubles sur de toutes petites parcelles. Souvent des arbres sont abattus pour augmenter la surface de construction. C'est le cas par exemple pour l'avis d'enquête CAMAC 219 130 sur la parcelle N° 538, sise à l'avenue Jean-Jacques Cart 6, avec l'abattage de 17 arbres, c'est également le cas pour l'avis d'enquête CAMAC 205 156 sur la parcelle N° 602 sis à l'avenue de

Chanel 29, avec l'abattage de 11 arbres, et c'est aussi le cas pour l'avis d'enquête 211 693 sis à l'avenue de Marcelin 42, dont les travaux commencent en ce moment avec l'abattage de 21 arbres pour construire une villa avec piscine.

Ceci entraîne une baisse de biodiversité, en désaccord avec les ambitions actuelles de la commune de Morges avec Agenda 21.

L'abattage d'arbre est réglementé et permet de conserver un patrimoine arboré garantissant qualité de vie et biodiversité. L'autorité communale peut exiger des plantations de compensation, ou, si les circonstances ne le permettent pas, percevoir une contribution aux frais d'arborisation dont les modalités sont fixées dans le règlement communal : il s'agit d'un montant entre CHF 100.00 et CHF 10'000.00 par arbre, en fonction de la taille, de l'état sanitaire et des normes de l'USPP (Union suisse des parcs et promenades).

J'ai pu consulter le rapport établi par Arbre Experts Sàrl pour le chantier qui aura lieu à l'avenue de Marcelin 42 (abattage de 21 arbres), il semble très complaisant et en faveur du maître d'ouvrage. Plusieurs arbres sont jugés sans intérêt et à abattre alors que de l'avis d'une connaissance, bûcheron forestier, ce n'est pas le cas.

Mes questions sont les suivantes :

1. Est-ce que ce règlement est systématiquement appliqué lors d'une mise à l'enquête présentant un abattage ?
2. Quels sont les contrôles effectués pour garantir l'application du règlement ?
3. L'analyse d'un professionnel, garde forestier ou ingénieur forestier indépendant serait-elle envisageable ? (Il paraît plus qu'évident que certains critères soient subjectifs).
4. Qui vient constater les critères d'abattage ?
5. Où sont plantés les arbres compensatoires et selon quels critères ?
6. Comment sont fixés les critères des contributions aux frais d'arborisation ?
7. Combien d'années faut-il pour que les arbres replantés recréent une biodiversité digne de ce nom ?
8. Qu'en est-il de la motion PSIG de Remi Petitpierre « Réarboriser la ville – plantons maintenant une forêt de solutions » qui demande entre autres une révision de la loi de 1987 relative à la protection des arbres afin d'augmenter significativement les exigences en matière d'arborisation des parcelles privées, déposée lors du Conseil du 2 décembre 2020 ?

Mme Martine ROCHAT remercie M. le Municipal Jean-Jacques Aubert ainsi que l'employé de son service, M. Hostettler d'avoir exhaussé rapidement son vœu en installant un banc début janvier 2023 dans le quartier de la Grosse-Pierre, selon son intervention du 7 décembre 2022.

M. le Président Xavier DURUSSEL constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h40 et la séance est close.

Le Président

Xavier DURUSSEL

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Postulat du groupe des Vert.e.s « Quelles alternatives aux feux d'artifices à Morges ? »
- Interpellation du groupe PSIG intitulée « Où en est-on avec le droit de péremption ? »



Postulat du groupe des Vert-e-s « Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Bien qu'ils émerveillent grands et petits chaque année lors des festivités du 1^{er} août à Morges, le lancement des feux d'artifice n'est pas sans impacts sur l'environnement et l'humain.

Les pétards et feux d'artifice sont non seulement sources de stress pour les personnes sensibles au bruit mais dérangent particulièrement les animaux qu'ils soient sauvages, domestiques ou d'élevage. De plus, les feux d'artifice coûtent chaque année plusieurs dizaines de milliers de francs suisses au contribuable morgien. Enfin, bien que le risque d'incendie soit faible étant donné que ces feux d'artifice sont tirés au large, ces derniers représentent une pollution majeure du Léman à travers le rejet de déchets dans les eaux. Selon l'Office fédéral de l'environnement, environ 400 tonnes d'éléments pyrotechniques, constitués de poudre noire et de composés métalliques servant à donner de la couleur, génèrent pas moins de 300 tonnes de poussières fines, soit 2% des émissions annuelles de la Suisse.¹

Ces dernières années, de plus en plus de villes - principalement en Suisse et en Europe - renoncent aux feux d'artifice pour les raisons évoquées précédemment. Ces artifices ne sont plus dans l'air du temps et des alternatives innovantes existent à la pyrotechnie. La Ville de Morges, qui a inscrit la protection de la biodiversité dans son Agenda 21 et qui s'est vu décerner en 2019 le label Villeverte Suisse, pourrait s'afficher comme modèle à suivre pour toutes les villes du pays. Ce devoir d'exemplarité avait déjà été soulevé par feu Pierre Marc Burnand, ancien conseiller communal PLR, le 10 juin 2020 suite aux réponses de la Municipalité à sa Question relative aux feux d'artifice tirés le 1^{er} août. La Municipalité avait alors exprimé que « la question événementielle doit être analysée plus finement (...) notamment la réduction de l'impact environnemental des manifestations de la Ville »².

Ainsi, ce postulat invite la Municipalité à :

- Analyser et évaluer les alternatives aux feux d'artifice du 1^{er} août sur la base des pratiques d'autres communes.
- Dresser une comparaison entre les coûts financiers occasionnés jusqu'à présent et les coûts des alternatives envisageables.
- Étudier l'impact écologique et sonore des feux d'artifice du 1^{er} août.

Ce postulat ne vise nullement à supprimer les festivités de la fête nationale suisse mais d'offrir à la population morgienne un spectacle différent, moderne et plus respectueux de l'environnement et sans porter atteinte au bien-être humain et animalier.

Pour le groupe des Vert-e-s, Lucas Brühwiler, le 1^{er} février 2023

Harya Palma

¹ Office fédéral de l'environnement OFEV, « Feux d'artifice et impacts environnemental », <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/dossiers/nouvel-an-attention-a-la-pollution.html>
² Conseil communal, Procès-verbal, n°37/2016-2021, 10 juin 2020

Interpellation du groupe PSIG – Où en est-on avec le droit de préemption ?

La Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) confère aux communes un droit de préemption leur permettant d'acquérir en priorité un terrain dans le but de créer des logements d'utilité publique (LUP).

En cette période de crise et de baisse notable du pouvoir d'achat, les LUP sont d'autant plus nécessaires. Ils permettent au plus grand nombre, y compris la classe moyenne, de trouver un logement adapté à leurs besoins, à prix correct, et de lutter contre la spéculation immobilière en freinant la hausse des loyers.

En réponse à une interpellation du groupe PSIG en octobre 2020, la Municipalité se déclarait convaincue que le droit de préemption est un moyen supplémentaire permettant de lutter contre la spéculation immobilière et d'offrir des LUP à la population morgienne. Elle exposait avoir mis en place la procédure suivante afin de répondre aux requêtes dans le délai légal de 40 jours :

1. Réception de la demande par la Direction Finances.
2. Transmission du dossier à la Direction Urbanisme pour rapport de faisabilité
3. A réception du rapport, transmission du dossier complet à la Délégation municipale compétente.
4. A réception des réponses de la Délégation municipale, le dossier est soumis à la Municipalité.

La Municipalité précisait que cette procédure était en cours de réévaluation et serait probablement modifiée prochainement.

Rappelons qu'à compter du 1^{er} juillet 2021, et suite un amendement du Conseil communal, la Municipalité dispose d'une nouvelle autorisation générale à concurrence d'un montant total de 15 mios, mais au maximum de 5 mios par cas, pour l'exercice du droit de préemption découlant de la LPPPL. Cette autorisation facilite le respect du délai de 40 jours et le processus d'acquisition.

Enfin, à ce jour il n'a pas encore été répondu au postulat du groupe des Verts "Pour une politique foncière ambitieuse de la ville de Morges" – pris en considération à l'unanimité le 5 février 2020 – et qui demande notamment à la Municipalité de préciser sa volonté quant au recours, ou non, aux outils mis à disposition par la LPPPL.

Ne voyant rien venir, le groupe PSIG pose les questions suivantes :

- La procédure communiquée en octobre 2020 est-elle toujours d'actualité, et sinon comment a-t-elle été adaptée ?
- Combien de logements d'utilité publique recense-t-on à ce jour sur le territoire de notre commune ? Nous demandons à la Municipalité de nous donner les chiffres en fonction des différents types de LUP : logements à loyer modérés (LLM), logements protégés (LP), logements pour étudiants (LE), logements à loyer abordable (LLA) et logements coopératifs innovants et participatifs (LCIP)
- La Municipalité considère-t-elle que les besoins de la population morgienne sont couverts pour chacune de ces catégories de logements d'utilité publique ?
- Quand la Municipalité prévoit-elle de répondre au postulat du groupe des Verts "Pour une politique foncière ambitieuse de la ville de Morges" ?
- Depuis la nouvelle législature, et plus précisément depuis la nouvelle autorisation d'acquisition, la Municipalité a-t-elle fait usage du droit de préemption LPPPL,

respectivement l'a-t-elle déjà cédé à l'Etat ? Si oui, à combien de reprises et sur quelle(s) parcelle(s) ?

Pour le groupe PSIG :

M. Rodol
C. Bel
Hervé Fruh
Hervé Fruh

Le 1^{er} février 2013

